

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-841/SG/IAM portant désignation d'auxiliaires de gendarmerie habilités à percevoir des amendes forfaitaires .

n° 75-841/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

6 mai 1975

Numéro JO

n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro

26 mai 1975

### TEXTE INTÉGRAL

amendés forfaitaires dans les conditions prévues à l'arrêté n° 1253 du 1er septembre 1956, les auxiliaires de gendarmerie, titulaires du diplôme de 2° degré, nominativement désignés ci-dessous : Auxiliaire de 2° classe Ibrahim Daoud Houmed, mle 268 ; Auxiliaire de 5° classe Youssouf Ali Rayaleh, mle 445; Auxiliaire de 5° classe Ali Elmi Hassan, mle 447. Auxiliaire de 5° classe Mahdi Ahmed Cheik, mle 451; Auxiliaire de 5° classe Ahmed Youssouf Fod, mle 455. Art. 2. — La compétence de ces militaires s'étend à toutes matières énumérées à l'article 1° de la loi du 7 janvier 1952.